

SUJET

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.*

PREMIÈRE PARTIE (10 points)

La société FRACOM est une filiale d'un groupe de sociétés français dont les actions sont cotées en bourse. Elle élabore et présente ses états financiers individuels conformément aux normes internationales d'information financière complètes (full IFRS) afin de répondre aux exigences du reporting de consolidation à sa société mère.

FRACOM est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 30% et son exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Au 01/01/2010, FRACOM a souscrit à 5.000 obligations convertibles en actions (une obligation pour une action) émises par la société MEDCOM dans les conditions suivantes :

- valeur d'émission = valeur nominale = valeur de remboursement (par obligation) : 100 DT
- taux d'intérêt facial : 7%
- taux du marché pour un emprunt similaire sans option de conversion : 8%
- remboursement intégral dans : 5 ans
- intérêts payables annuellement à termes échus (au 31/12 de chaque année)

FRACOM a l'intention et la capacité de détenir ces obligations jusqu'à l'échéance.

Au 31/12/2010, la juste valeur d'une option de conversion d'une obligation en action est égale à sa valeur comptable initiale. À cette date, les intérêts de 2010 ont été réglés par MEDCOM.

Au 31/12/2011, MEDCOM connaît de sérieuses difficultés financières et commerciales dues à une crise frappant son secteur d'activité, mais elle est arrivée à payer les intérêts de 2011 à bonne date. Cependant, la direction de FRACOM estime que MEDCOM ne règlera que 50% du principal et ne sera pas en mesure de payer les intérêts de 2012, 2013 et 2014. La juste valeur d'une option de conversion d'une obligation en action s'établit à 1,500 DT au 31/12/2011. Elle n'a pas connu de variation au 31/12/2012.

Au cours de 2013, la situation financière et commerciale de MEDCOM s'est nettement améliorée suite au redressement de son secteur d'activité. Au 31/12/2013, MEDCOM a réglé les intérêts de 2012 et 2013 et la direction de FRACOM estime que MEDCOM honorera aisément ses engagements au 31/12/2014 (en intérêts et principal). La juste valeur d'une option de conversion d'une obligation en action s'élève à 5 DT au 31/12/2013.

Travail à faire :

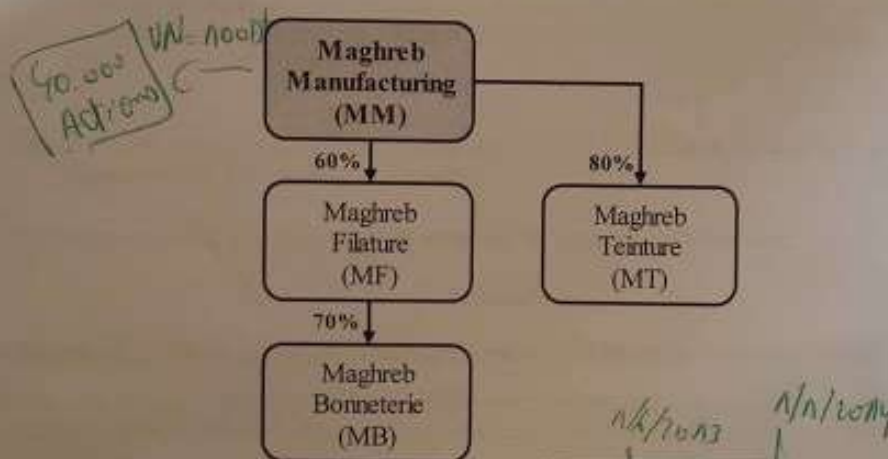
Préciser, par référence aux IFRS complètes et de manière succincte, les traitements comptables applicables aux obligations convertibles en actions chez FRACOM et passer les écritures comptables relatives aux exercices 2010, 2011 et 2013.

PARTIE 2 (10 points)

La société "Maghreb Manufacturing", est une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne au capital de 4.000.000 DT divisé en 40.000 actions de valeur nominale égale à 100 DT chacune. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%.

Elle dirige, en sa qualité de société mère, un groupe spécialisé dans l'industrie du textile et de l'habillement. Elle publie, depuis sa création en 2007, des états financiers individuels et consolidés conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

L'organigramme du groupe composé exclusivement de la mère et de ses trois filiales, ainsi que les pourcentages de participation directe se présentent, au 31 décembre 2013, comme suit :



Dans le cadre de sa stratégie d'expansion et de conquête de nouveaux marchés, les dirigeants de la société "Maghreb Manufacturing" ont engagé, depuis le mois de juin 2013, des négociations sérieuses avec leurs homologues de la société concurrente "World Confection" couronnées par l'accord conjoint de réaliser une opération de fusion-absorption prenant effet au 1^{er} janvier 2014.

Préalablement à la fusion, la société absorbante ("Maghreb Manufacturing") ne détenait aucune participation au capital de la société absorbée ("World Confection"). Les conditions de réalisation de cette opération de fusion, impliquant deux entités sous contrôle distinct, sont décrites dans l'annexe 2.

Travail à faire :

1. A l'aide de l'annexe 1, on vous demande de déterminer, au 31 décembre 2013, la valeur unitaire de l'action "World Confection" selon l'approche patrimoniale hybride [Actif Net Comptable Corrigé (ANCC) + Goodwill (GW)].

Pour déterminer le Goodwill, il y a lieu d'appliquer la méthode des anglo-saxons, en retenant un actif de référence (investissement à rémunérer) équivalent à la valeur substantielle brute (VSB) de l'exercice clos le 31 décembre 2013. (4,5 points)

2. A l'aide des annexes 1 et 2, on vous demande de :
- Préciser les modalités de l'opération de fusion-absorption (parité d'échange, nombre d'actions à émettre et prime de fusion). (0,5 point)
 - Procéder à la comptabilisation initiale de l'opération de fusion, dans les comptes individuels de l'absorbante par référence à la norme NCT 38. (2 points)
3. A l'aide de l'annexe 3, on vous demande, au 31 décembre 2013, de passer dans le journal de consolidation de la société "Maghreb Manufacturing" :
- Les écritures de comptabilisation initiale des écarts de première consolidation selon le traitement de référence prévu par la norme NCT 38. (1 point)
 - Les écritures d'amortissement des écarts d'acquisition. (0,5 point)
 - Les écritures de partage des capitaux propres de chacune des trois filiales en utilisant la technique de consolidation directe (une seule écriture pour chaque filiale). (1,5 point)

N.B :

- La fiscalité différée sera traitée conformément à la norme internationale d'information financière "IAS 12- Impôts sur le résultat".*
- Les questions 1, 2, et 3 peuvent être traitées de manière indépendante.*

Annexe 1

Renseignements relatifs à la détermination de la valeur de l'action de la société "World Confection"

- La société "World Confection", est une société anonyme au capital de 3.000.000 DT divisé en 30.000 actions de valeur nominale égale à 100 DT chacune. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%.
- L'actif et le passif du bilan de la société totalisent, au 31 décembre 2013, respectivement 6.400.000 DT et 2.700.000 DT.
- Le recensement des éléments du patrimoine n'a pas révélé l'existence d'immobilisations incorporelles acquises ou générées en interne.
- Le même recensement a permis de repérer l'existence d'éléments non nécessaires à l'exploitation, détaillés comme suit :

(En DT)	Valeur Comptable	Juste valeur
Terrains et constructions	450.000	590.000
Titres de placement cotés en bourse		
• acquis en 2008	40.000	48.000 *
• acquis en 2013	20.000	22.000 *

(*) Juste valeur déterminée par référence au cours moyen du mois de décembre 2013.

Les coûts qui seraient occasionnés par une éventuelle sortie des biens fonciers sont estimés à 20.000 DT, alors que ceux qui seraient engagés lors de la cession des titres de placement sont négligeables.

- La réévaluation des immobilisations corporelles nécessaires à l'exploitation a permis de dégager des plus-values pour 650.000 DT.
- Le poste "Autres actifs non courants" abrite, au 31 décembre 2013, un écart de conversion-actif pour 30.000 DT et des frais préliminaires pour 90.000 DT.
- L'examen des éléments du passif a permis de repérer l'existence d'une provision pour risque fiscal devenue sans objet pour 68.600 DT.
- Les autres éléments d'actif et du passif seront repris à leur valeur comptable pour les besoins de la détermination de l'ANCG.
- Les dirigeants de la société n'envisagent pas une distribution de dividendes en 2014 en raison de la fusion.
- L'analyse de la fiscalité différée, au 31 décembre 2013, a permis de dégager uniquement des différences temporelles déductibles totalisant la somme de 240.000 DT.
- La société exploite un matériel industriel dans le cadre d'un contrat de location simple non renouvelable expirant le 31 décembre 2016. Le loyer annuel, fixé contractuellement aux conditions habituelles du marché, s'élève à 80.000 DT. La valeur d'utilité du matériel est estimée à environ 270.000 DT. (pour la VSB)
- L'encours des effets escomptés et non échus, telle que figurant parmi les engagements hors bilan de la société, s'élève, au 31 décembre 2013, à 60.000 DT. (pour la VSB)
- Les charges financières encourues en 2013 s'élèvent à 270.197 DT. (pour la VSB)
- La capacité bénéficiaire liée à l'actif net comptable corrigé d'exploitation (CB_{ANCG}) telle que déterminée à partir du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2013, s'élève à 323.362 DT.
- La VSB sera calculée compte non tenu de la fiscalité différée et latente.
- Le taux de rémunération de la VSB (r) est fixé à 7%.
- Le taux d'actualisation de la rente du Goodwill (i) est fixé à 11%.

Annexe 2

Conditions de réalisation de la fusion-absorption

- La valeur globale d'échange de la société "World Confection", résulte de l'application d'une approche multicritères combinant méthodes patrimoniales et méthodes par les flux. Elle s'élève à 4.800.000 DT.
- La valeur globale d'échange de la société "Maghreb Manufacturing" (calculée selon les mêmes méthodes) s'élève à 8.000.000 DT.
- Le traité de fusion indique l'absence de soufte.
- Les justes valeurs des apports de la société "World Confection" retenues pour la fusion, correspondent à celles présentées en annexe 1.

- L'incidence de la fiscalité différée sera déterminée, le cas échéant, par référence aux données figurant en annexe 1.
- Les coûts directs attribuables à la fusion tels que supportés par la société "Maghreb Manufacturing" s'élèvent à 21.800 DT.

Annexe 3

Éléments du partage des capitaux propres des filiales

- Les filiales ont la forme juridique de société anonyme. Leur capital, composé d'actions ordinaires, n'a pas connu de modifications depuis leur création. Elles sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%.
- Les participations directes de la société mère dans le capital de ses filiales ont été acquises depuis leur constitution.
- Les titres de participation de la société "Maghreb Filature" dans la société "Maghreb Bonneterie" ont été acquis en bloc au début du mois de janvier 2012. Leur coût (frais directement attribuables à l'acquisition inclus) s'élève à 354.800 DT. Par rapport aux valeurs comptables, le bilan de la société "Maghreb Bonneterie" ne contenait, à la date d'acquisition, qu'une plus-value latente sur un terrain pour 120.000 DT. Les capitaux propres de la société "Maghreb Bonneterie", arrêtés à la même date, s'élevaient à 280.000 DT.
- Les éventuels écarts d'acquisition sont amortissables sur 5 ans.
- Les capitaux propres après retraitements d'homogénéité et élimination des opérations internes (mais avant traitement des écarts de première consolidation) se présentent, au 31 décembre 2013, comme suit :

(En DT)	Maghreb Filature	Maghreb Bonneterie	Maghreb Teinture
Capital social	500 000	200 000	1 000 000
Réserves	150 000	100 000	-950 000
Résultat	90 000	50 000	-120 000

- L'incidence de la fiscalité différée sera déterminée, le cas échéant, par référence aux données figurant en annexe 1.
- Les coûts directs attribuables à la fusion tels que supportés par la société "Maghreb Manufacturing" s'élèvent à 21.800 DT.

Annexe 3

Éléments du partage des capitaux propres des filiales

- Les filiales ont la forme juridique de société anonyme. Leur capital, composé d'actions ordinaires, n'a pas connu de modifications depuis leur création. Elles sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%.
- Les participations directes de la société mère dans le capital de ses filiales ont été acquises depuis leur constitution.
- Les titres de participation de la société "Maghreb Filature" dans la société "Maghreb Bonneterie" ont été acquis en bloc au début du mois de janvier 2012. Leur coût (frais directement attribuables à l'acquisition inclus) s'élève à 354.800 DT. Par rapport aux valeurs comptables, le bilan de la société "Maghreb Bonneterie" ne contenait, à la date d'acquisition, qu'une plus-value latente sur un terrain pour 120.000 DT. Les capitaux propres de la société "Maghreb Bonneterie", arrêtés à la même date, s'élevaient à 280.000 DT.
- Les éventuels écarts d'acquisition sont amortissables sur 5 ans.
- Les capitaux propres après retraitements d'homogénéité et élimination des opérations internes (mais avant traitement des écarts de première consolidation) se présentent, au 31 décembre 2013, comme suit :

(En DT)	Maghreb Filature	Maghreb Bonneterie	Maghreb Teinture
Capital social	500 000	200 000	1 000 000
Réserves	150 000	100 000	-950 000
Résultat	90 000	50 000	-120 000